

## COMMUNE DE PLUMERGAT

### Séance du Conseil municipal du 25 février 2019

#### Délibération n°2019/02/6

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement convoqué le 18 février 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JALU, Maire.

Nombre de :  
Conseillers en exercice :  
27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers votants : 24

Étaient présents : Michel JALU, Bernard LE PENNEC, Odile ROSNARHO, Jean-Pierre LE BORGNE, Pascal BLANDEL, Carole LE MELINAIRE, Sandrine CADORET, Henri PERRONNO, Elie CARTRON, Marie-Reine BOURGEOIS, Bernard FRANCOIS, Philippe LE CHEVILLER, Nathalie MASQUILIER, Jean AMBROSIO, Christian LE SOMMER, Thierry DANO, Michèle BERTHO MASSON, Philippe LE RAY, Nathalie LE BODIC, Christophe JEGO, Sandrine GUEDO, Sophie MONTFORT, Claire LE GUNEHEC.

Absente représentée : Katleen LE DUC, a donné pouvoir à Michel JALU.

Absentes excusées : Karine ROUVILLOIS, Estelle GUILLAUME, Séverine DENIS.

Secrétaire de séance : Sandrine CADORET.

#### Objet : Révision des tarifs municipaux – Rectificatif

Le Conseil municipal a examiné et voté ce point le 13 décembre dernier (délibération n°2018/12/5).

En effet, compte tenu de l'ouverture de l'espace jeunes 12-17 ans à Mériadec le 7 novembre 2018, le service enfance jeunesse a proposé d'adapter les tarifs aux prestations offertes sur ce secteur.

Une rencontre à ce sujet a eu lieu avec les élus de Pluneret le 17 octobre 2018, lors de laquelle les élus de Plumergat ont indiqué leur volonté d'appliquer des tarifs accueil jeunes en commun pour l'entité Mériadec, que ce soit le secteur de Pluneret ou celui de Plumergat. Une position commune sur la tarification n'a malheureusement pu aboutir, compte tenu du fait que la commune de Pluneret propose déjà une navette à la population située à Mériadec.

Pour ces raisons, il est envisagé de mettre en place une tarification extérieure pour les utilisateurs de l'accueil jeunes de Mériadec, secteur de Pluneret.

Ainsi, Madame Odile Rosnarho, adjointe déléguée à la commission affaires sociales, enfance et adolescence, présente une proposition de tarifs applicables ce jour, comme suit :

OBJET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Location de salles (1)</b>		
<b>Salle polyvalente : Hoëdic (en sous-sol)</b>		
<b>Particuliers Plumergatais</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	61,00 €	61,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	132,00 €	132,00 €
Location journée et soirée (8h - 2h)	182,00 €	182,00 €
Forfait location de vaisselle	31,00 €	31,00 €
Forfait ménage	61,00 €	61,00 €
Location de percolateur	15,00 €	15,00 €
<b>Particuliers hors commune</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	81,00 €	81,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	172,00 €	172,00 €
Location journée et soirée (8h - 2h)	238,00 €	238,00 €
Forfait location de vaisselle	41,00 €	41,00 €
Forfait ménage	81,00 €	81,00 €
Location de percolateur	20,00 €	20,00 €
<b>Associations syndicales municipales (copropriétaires, AG...)</b>		
(1ère réunion de constitution ASL pour lotissements Plumergat gratuite, en présence du lotisseur)	51,00 €	51,00 €
<b>Associations extérieures et comités d'entreprises à la journée (2)</b>	283,00 €	283,00 €
<b>Salle polyvalente : Belle-Ile-en-Mer et Hoëdic (en sous-sol)</b>		
<b>Particuliers Plumergatais</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	81,00 €	81,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	182,00 €	182,00 €
Location journée et soirée (8h - 2h)	283,00 €	283,00 €
Forfait week-end (samedi 10 h - dimanche 19 h)	380,00 €	380,00 €
Forfait location de vaisselle	31,00 €	31,00 €
Forfait ménage	81,00 €	81,00 €
Location de percolateur	15,00 €	15,00 €
<b>Particuliers hors commune</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	106,00 €	106,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	238,00 €	238,00 €
Location journée et soirée (8h - 2h)	374,00 €	374,00 €
Forfait week-end (samedi 10 h - dimanche 19 h)	500,00 €	500,00 €
Forfait location de vaisselle	41,00 €	41,00 €
Forfait ménage	106,00 €	106,00 €
Location de percolateur	20,00 €	20,00 €
<b>Associations syndicales municipales (co-proprétaires, AG...)</b>		
(1ère réunion de constitution ASL pour lotissements Plumergat gratuite, en présence du lotisseur)	81,00 €	81,00 €
<b>Associations extérieures et comités d'entreprises à la journée (2)</b>	485,00 €	485,00 €

OBJET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Salle polyvalente : Houat (rez-de-chaussée)</b>		
<b>Particuliers Plumergatais</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	41,00 €	41,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	81,00 €	81,00 €
Forfait ménage	41,00 €	41,00 €
<b>Particuliers hors commune</b>		
Location à la 1/2 journée (8h-13h ou 13h-18h)	51,00 €	51,00 €
Location à la journée ou à la soirée (8h - 18h ou 16h - 2 h)	101,00 €	101,00 €
Forfait ménage	56,00 €	56,00 €
<b>Associations syndicales municipales (co-propriétaires, AG...)</b> (1ère réunion de constitution ASL pour lotissements Plumergat gratuite, en présence du lotisseur)		
	41,00 €	41,00 €
<b>Associations extérieures et comités d'entreprises à la journée (2)</b>		
	152,00 €	152,00 €
<b>Montant caution à déposer pour chacune de ces salles</b>		
	500,00 €	500,00 €
<b>Restauration scolaire</b>		
Elèves domiciliés à Plumergat et Pluneret dans le périmètre de Mériadec Villages	3,28 €	3,28 €
Elèves non domiciliés à Plumergat	4,05 €	4,05 €
Adultes	4,15 €	4,15 €
Carte monétique, la première	gratuit	
Carte monétique, renouvellement	5,00 €	5,00 €
<b>Accueil de loisirs extra-scolaire 3/12 ans</b>		
<b>Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)</b>		
Demi- journée	5,85 €	5,85 €
Journée	9,00 €	9,00 €
Repas	3,02 €	3,02 €
Activités exceptionnelles (par ex stage spécifique)	3,15 €	3,15 €
<b>Quotient familial de 864 € à 1 141 €</b>		
Demi- journée	6,50 €	6,50 €
Journée	10,00 €	10,00 €
Repas	3,35 €	3,35 €
Activités exceptionnelles (par ex stage spécifique)	3,50 €	3,50 €
<b>Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)</b>		
Demi- journée	6,83 €	6,83 €
Journée	10,50 €	10,50 €
Repas	3,52 €	3,52 €
Activités exceptionnelles (par ex stage spécifique)	3,68 €	3,68 €
<b>Extérieurs ou revenus non transmis (+ 35 % )</b>		
Demi- journée	8,90 €	8,90 €
Journée	13,65 €	13,65 €
Repas	4,60 €	4,60 €
Activités exceptionnelles (par ex stage spécifique)	4,45 €	4,45 €

OBJET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Espaces jeunes 12/17 ans (3)</b>		
<b>Adhésion annuelle - jeunes domiciliés à Plumergat, y compris dans le périmètre de Mériadec Villages, secteur Plumergat :</b>		
- Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)	4.50 €	6.30 €
- Quotient familial de 864 € à 1 141 €	5.00 €	7.00 €
- Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)	5.25 €	7.35 €
<b>Adhésion annuelle - jeunes domiciliés dans les communes extérieures, y compris Mériadec secteur Pluneret, ou revenus non transmis</b>	15.15 €	17.50 €
<b>Activités sur place sans besoins spécifiques ou activités avec transport sans prestations</b>	compris avec l'adhésion	
<b>Activités sur place avec un besoin spécifique ou une prestation :</b>		
- Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)	3.15 €	3.15 €
- Quotient familial de 864 € à 1 141 €	3.50 €	3.50 €
- Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)	3.68 €	3.68 €
Extérieurs (y compris Mériadec secteur Pluneret) ou revenus non transmis	3.85 €	3.85 €
<b>Activités à la 1/2 journée ou soirées payantes avec transport et prestation (type bowling...) :</b>		
- Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)	5.85 €	5.85 €
- Quotient familial de 864 € à 1 141 €	6.50 €	6.50 €
- Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)	6.83 €	6.83 €
Extérieurs (y compris Mériadec secteur Pluneret) ou revenus non transmis	7.15 €	7.15 €
<b>Activités à la journée sans prestations :</b>		
- Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)		4.95 €
- Quotient familial de 864 € à 1 141 €		5.50 €
- Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)		5.75 €
Extérieurs (y compris Mériadec secteur Pluneret) ou revenus non transmis		6.35 €
<b>Activités à la journée avec prestations :</b>		
- Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %)		9.00 €
- Quotient familial de 864 € à 1 141 €		10.00 €
- Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %)		10.50 €
Extérieurs (y compris Mériadec secteur Pluneret) ou revenus non transmis		13.65 €

OBJET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>		
Arrivée avant 8 h 00 - Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %) - Quotient familial de 864 € à 1 141 € - Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %) ou revenus non transmis	1,30 €  1,44 € 1,51 €	1,30 €  1,44 € 1,51 €
Arrivée après 8 h 00 - Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %) - Quotient familial de 864 € à 1 141 € - Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %) ou revenus non transmis	0,50 €  0,55 € 0,58 €	0,50 €  0,55 € 0,58 €
Arrivée entre 7 h 30 et 8 h 00 le mercredi à Plumergat - Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %) - Quotient familial de 864 € à 1 141 € - Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %) ou revenus non transmis	1,00 €  1,10 € 1,16 €	1,00 €  1,10 € 1,16 €
Départ entre 16 h 30 et 18 h 30 - Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %) - Quotient familial de 864 € à 1 141 € - Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %) ou revenus non transmis	1,80 €  2,00 € 2,10 €	1,80 €  2,00 € 2,10 €
Départ entre 18 h 30 et 19 h 00 - Quotient F de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou bons vacances MSA (- 10 %) - Quotient familial de 864 € à 1 141 € - Quotient familial de 1 142 € et plus (+ 5 %) ou revenus non transmis	2,60 €  2,88 € 3,02 €	2,60 €  2,88 € 3,02 €
Garderie de 11 h 45 à 12 h 30 Tarif journalier par enfant utilisant le taxi Dépassement horaire pour enfant présent après l'heure de fermeture (forfait) Forfait en sus des tarifs ci-dessus à appliquer par enfant non inscrit	0,50 € 0,50 € 3,00 € 0,80 €	0,50 € 0,50 € 3,00 € 0,80 €

OBJET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Opérations funéraires</b>		
Concession dans les cimetières pour 15 ans	200,00 €	200,00 €
Concession dans les cimetières pour 30 ans	400,00 €	400,00 €
Columbarium (plaque comprise) pour 15 ans	500,00 €	500,00 €
Columbarium (plaque comprise) pour 30 ans	750,00 €	750,00 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	30,00 €	30,00 €
Plaque signalétique vierge de toute gravure (jardin du souvenir)	35,00 €	35,00 €
<b>Droit de Place</b>		
Petits véhicules pour une année (prorata temporis si utilisation en cours d'année)	100,00 €	100,00 €
Camions de vente itinérants par jour	30,00 €	30,00 €
<b>Voirie</b>		
Pose et fourniture de buses les 8 premiers mètres (tarif au mètre linéaire)	45,50 €	45,50 €
Pose et fourniture de buses le mètre supplémentaire	55,50 €	55,50 €
Pose de regards d'eau pluviale, avec la plaque ou la grille (l'unité)	151,50 €	151,50 €
<b>Services municipaux</b>		
Recherches généalogiques, par acte	4,00 €	4,00 €
Indemnité piégeurs ragondins	31,00 €	40,00 €
Vente de terre végétale (1e m <sup>3</sup> ), non livrée et non chargée	5,00 €	5,00 €
Intervention du personnel des services techniques, coût horaire	35,00 €	35,00 €
<b>Location tables</b>		
Table y compris 2 tréteaux et 2 bancs (l'unité)	7,00 €	7,00 €
<b>Photocopies et télécopies</b>		
Copie A4 ou A3, noir et blanc, à l'unité	0,30 €	0,30 €
Envoi de télécopie	1,00 €	1,00 €
<b>Lutte contre les frelons asiatiques</b>		
Destruction de nids accessibles, détruits par les services municipaux, à l'unité	25,00 €	25,00 €
<b>Revue municipale : encarts publicitaires</b>		
1/6 de page, 1 an (soit 2 parutions)	111,00 €	111,00 €
1/6 de page, 2 ans (soit 4 parutions)	202,00 €	202,00 €
1/3 de page, 1 an (soit 2 parutions)	222,00 €	222,00 €
1/3 de page, 1 an (soit 4 parutions)	404,00 €	404,00 €

(1) Le tarif comprend la location et la désinfection de la cuisine et de la salle de plonge

(2) Le comité d'entreprise doit être composé d'un salarié domicilié à Plumergat

(3) Toute inscription à une activité gratuite non annulée dans les délais engendrera une non priorité d'inscription sur la période suivante. Toute inscription à une activité payante non annulée dans les délais fixés sera facturée. Seules les absences justifiées par un document officiel (certificat médical...) fourni dans les 72 h permettront le décompte lors de la facturation.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile Rosnarho,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE les propositions tarifaires 2019 telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Article 2 : DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/12/5. Ces tarifs seront applicables dès publication de la délibération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Michel JALU.

